



À l'approche des fêtes, nous avons tous à cœur de partager des moments joyeux avec ceux qui nous sont chers. Mais veillons à ce qu'ils se déroulent en toute sécurité. Cette seconde lettre C'est bon à savoir vous apporte des conseils pratiques de prévention.

Je vous adresse mes meilleurs vœux de fêtes, de paix et de bonheur.

*Jean Louis Cottigny*

Président de Pas-de-Calais habitat

C'EST  
BON À

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE  
DES LOCATAIRES

#2  
DÉCEMBRE 2024

## PRÉVENTION DES INCENDIES : LES BONS RÉFLEXES

### ■ Comment les éviter ?

- Ne surchargez pas les multiprises électriques. Idéalement c'est 1 prise, pour 1 appareil
- Débranchez les appareils inutilisés, ne les laissez pas en veille
- Éteignez complètement les cigarettes et ne fumez pas au lit
- Tenez les allumettes et les briquets hors de portée des enfants. Ne les laissez pas sans surveillance
- Ne laissez pas de casseroles, de poêles ou d'huile sur le feu sans surveiller la cuisson
- Éloignez les produits inflammables des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...

### ■ Que faire en cas d'incendie ?

Ne prenez jamais l'ascenseur.

#### • Si l'incendie se déclare chez vous

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication
- Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée. N'emportez rien.
- Une fois dehors, appelez les pompiers.

#### • Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier

- Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas des portes
- Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient
- En cas de fumée dans la pièce, placez-vous au sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide.

#### • Si l'incendie est au-dessus

- Sortez par l'issue la plus proche.

### ■ Comment être averti à temps ?



Le DAAF (Détecteur avertisseur autonome de fumée) est un équipement obligatoire de votre logement qui garantit votre sécurité.

Ne le démontez pas !

En cas d'anomalie, contactez Logista.

### Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) vous informe :

« Le détecteur de fumée détecte les incendies dès qu'ils se déclarent. Il émet un signal sonore suffisamment fort pour réveiller une personne endormie. En cela, il contribue à sauver des vies. L'entretien régulier de ces dispositifs est important pour garantir leur efficacité. »



**Bientôt Noël :** ne surchargez pas les multiprises, utilisez exclusivement des guirlandes électriques aux normes NF ou CE, ne les laissez pas branchées en permanence. **Si une guirlande surchauffe, remplacez-la.**

C'EST UTILE  
EN CAS D'URGENCE



18 POMPIERS



15 SAMU



112

APPEL  
D'URGENCE  
EUROPÉEN

## LA VISITE D'ENTRETIEN ANNUELLE DE VOTRE LOGEMENT

La visite de sécurité et d'entretien, effectuée par Logista dans le cadre du contrat d'entretien de votre logement, est la garantie d'avoir un logement sûr : contrôle des circuits électriques, des appareils de chauffage, des équipements...  
**Ce contrôle est obligatoire : répondez présent lorsque Logista vous contacte.**



## LA PLACE MAUFFET À ESCŒUILLES A FAIT PEAU NEUVE

En 2024, Pas-de-Calais habitat a entrepris un important chantier de réhabilitation du système d'assainissement et de rénovation de la voirie des 7 maisons individuelles de la Place Mauffet à Escœuilles.

À travers ses chantiers, Pas-de-Calais habitat soutient le tissu local d'entreprises, dans le respect de la réglementation relative aux appels d'offres. Ici, pour la réalisation de ces travaux, Pas-de-Calais habitat a mandaté l'entreprise Hembert TP, située à Ardres.

Les fosses septiques et les canalisations souterraines ont été remplacées avant que de nouvelles bordures et un nouvel enrobé ne soient posés.

**Pas-de-Calais habitat a investi 112 320 € pour la réalisation de ces travaux.**



**Les importants travaux d'assainissement réalisés sont aujourd'hui invisibles.**



**La rénovation des voiries contribue à valoriser l'environnement de cette charmante résidence.**

## TOUS LES ANS JE TRANSMETS MON ASSURANCE HABITATION

Lors de la signature de votre contrat de location, vous nous avez remis votre attestation d'assurance.

**Vous devez chaque année nous adresser la nouvelle attestation envoyée par votre compagnie d'assurance.**

**Pensez-y :** le défaut d'assurance habitation peut entraîner la résiliation de votre bail.

